

**Registre spécial destiné au signalement d'un danger grave
et imminent par un agent**

Ce registre doit être tenu au bureau du directeur
ou par une personne désignée par lui

1) Ecole :

3) Poste(s) de travail concerné(s) :

4) Nom de(s) personnel(s) ou classe(s) exposés au danger :

6) Description du danger grave et imminent encouru :

7) Description de la défaillance constatée (indiquer depuis quand) :

Date :

Heure :

Signature de l'agent :

Signature du directeur d'école ou de son suppléant :

8) Mesures immédiates prises au sein de l'école :